المملكة المغربية Royaume du Maroc

Pôle Ressources Division des Achats et Logistique Service des Achats



قطب الموارد قسم الاقتناءات والتموين مصلحة الاقتناءات

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°46/2021/DAL

- Réservé aux petites et moyennes entreprises nationales -

Le **07 Décembre 2021 à 11H30**, il sera procédé, dans les bureaux de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) sis à Avenue Al Araar, Hay Ryad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour **l'acquisition du matériel de bureau pour le compte de la Caisse Marocaine des Retraites.**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. ou à partir du portail de la Caisse Marocaine des Retraites www.cmr.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quatre Mille DH (4 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Quarante Sept Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (147 000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement du 1^{er} Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

La documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposée au siège de la CMR sis, à avenue Al Araar, Hay Ryad, Rabat, au plus tard le 06 Décembre 2021 à 12H00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.

En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°3011.13 du 24 hija 1434 (30 Octobre 2013) et de l'article 139 du Règlement du 1^{er} Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites, il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux **petites et moyennes entreprises nationales**. Aussi les concurrents concernés sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et l'article 13 du règlement de consultation.